



Belgische Staat

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24095434

Déposé / Reçu le

18 JUN 2024

au greffe du **Greffier** de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0849 866 389**

Nom

(en entier) : **Altitude 100 Production**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Fort 109, 1060 Saint-Gilles**

Objet de l'acte : Transfer du siège social

Lors de l'Assemblée générale du 4 avril 2024 la décision suivante a été prise:

Le transfer du siège social à Rue Gisbert Combaz 4, 1060 Saint-Gilles depuis le 1 mai 2024.

Les gérants donnent une procuration spéciale à ACERTA Guichet d'entreprises ASBL, avec le représentant permanent Iris Carsau, mandataire, dont le siège social est établi en Région de Bruxelles-Capitale, sise à 1020 Bruxelles, Esplanade 1 boîte 65 RPM Bruxelles TVA BE 0480.513.551, ainsi qu'à ses collaborateurs, préposés et mandataires, avec possibilité de suppléance, d'accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires à l'égard de cette société en ce qui concerne son inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), l'affiliation à une caisse d'assurances sociales de la société et de ses indépendants, la demande aux impôts indirects et/ou directs (comme la TVA), l'émission de publications aux Annexes du Moniteur belge et d'autres obligations administratives éventuelles.

Signé,
Iris Carsau

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).